

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 77 (1968)
Heft: 3

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De semaine en semaine

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



Nouvelles promotions d'infirmières

Nos félicitations et nos vœux d'avenir aux 10 candidates infirmières de l'Ecole de St-Loup qui ont passé avec succès leur examen de fin d'études les 11 et 12 janvier dernier et obtenu leur diplôme d'infirmière en soins généraux. Ce sont:

Mesdemoiselles *Jacqueline Blanc; Françoise Crisinel; Jeanne Cuche; Mireille Demarta; Pierrette Freymond; Käthy Kneubühler; Léa Mischler; Françoise Reymond; Sylvia Rognon; Lucette Scheiterberg.*

Cours

Les sections locales de la Croix-Rouge suisse ont déployé une intense activité dans ce domaine au début de cette année, signalant pour janvier et février 1968 l'organisation de 120 cours pour auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge, de soins élémentaires au foyer et de soins à la mère et à l'enfant.

L'Ecole genevoise d'infirmières Le Bon Secours change de directrice

Le Conseil de fondation de l'Ecole genevoise d'infirmières Le Bon Secours dans sa séance du 8 décembre, a pris connaissance de la démission de la directrice de l'école, *Mademoiselle Marjorie Duvillard.*

En 1948, l'Association du Bon Secours et la Fondation Rockefeller dont l'aide financière avait été sollicitée faisaient appel à Mlle Duvillard. En acceptant la direction de l'école, celle-ci s'engageait à réaliser une réorganisation tant sur le plan administratif que pédagogique dans le but d'adapter l'école aux nécessités de l'heure.

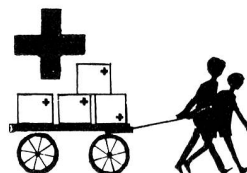
Aujourd'hui, devenue fondation de droit public, l'école gère quatre programmes destinés à la formation d'infirmières et d'aides-soignantes, au perfectionnement d'infirmières diplômées et à la spécialisation d'infirmières pour les soins dans le domaine de la santé publique. Dotée d'un équipement pédagogique moderne et prochainement de locaux supplémentaires, l'école est en pleine expansion.

Mademoiselle Duvillard ayant souhaité que la durée de son engagement ne dépasse pas vingt ans, a demandé à être relevée de ses fonctions au 30 septembre 1968. Le Conseil a déferé à ce vœu et se plaît à reconnaître les éminentes qualités de pédagogue et d'administratrice de Mlle Duvillard. Sous

sa direction, l'école a connu une impulsion réjouissante et atteint un haut degré de rayonnement.

Pour succéder à Mademoiselle Duvillard, le Conseil a choisi, dans sa séance du 20 décembre, *Mademoiselle Jacqueline Demaurex*, assistante-directrice à l'école depuis 1965. La préparation et l'expérience de Mademoiselle Demaurex la désignent tout particulièrement à ce poste.

Entraide



Coordination de l'aide apportée aux victimes des avalanches en Suisse

Sur invitation de la Croix-Rouge suisse, les représentants des autorités et des institutions intéressées aux interventions de secours prévues en faveur des victimes des avalanches de l'hiver 1967/68 se sont rencontrés, à Berne, le 20 mars, sous la présidence du Professeur Hans Haug. Se trouvaient en présence des délégués des Gouvernements des cantons des Grisons et d'Uri, du Département fédéral de l'intérieur, de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision («Chaîne du Bonheur»), du Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par les forces naturelles, de Caritas suisse, de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, du Comité de la Fête nationale et de la Croix-Rouge suisse.

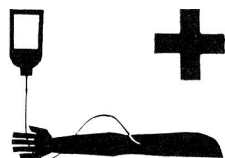
Les participants ont tout d'abord constaté avec une vive reconnaissance que la somme globale récoltée en faveur des victimes des avalanches s'élève à Fr. 4 948 000.—. A l'unanimité, ils décidèrent de proposer aux organisations intéressées de confier la totalité des fonds disponibles à la Croix-Rouge suisse et de procéder à leur répartition, sur la base de critères uniformes; ces fonds seront consacrés à la réparation des dommages personnels et matériels signalés, pour autant que ces derniers ne soient pas couverts par les prestations des compagnies d'assurance. Cette utilisation des fonds à disposition pourra

être entreprise conformément aux normes appliquées à l'époque pour l'affectation des dons recueillis à la suite des avalanches de l'hiver 1951, système qui donna d'excellents résultats. Il a également été décidé d'inclure dans l'action d'entraide tous les sinistres provoqués par les avalanches de l'hiver 1967/68, quel que soit le canton où ils se sont produits.

L'assemblée a en outre décidé de former un comité de travail qui veillera à ce que l'action soit rapidement menée à bonne fin. Il s'agira notamment de déterminer exactement les dommages encourus, de fixer les principes devant régir la répartition des dons et de transmettre aux sinistrés les contributions leur revenant.

Le service du contrôle des finances de la Confédération veillera à ce que les fonds disponibles soient correctement gérés et utilisés de manière judicieuse.

Transfusion sanguine



Prestations des équipes mobiles

En 1967, les équipes mobiles du Laboratoire central, à Berne se sont déplacées à 763 reprises, parcourant de la sorte 45 000 kilomètres soit un trajet plus long que la circonférence du globe terrestre...

Elles ont effectué 132 904 prises de sang destiné à la préparation de conserves de plasma desséché et de fractions plasmatiques, à raison de 33 882 prélèvements effectués dans les écoles de recrues, 23 392 dans les cours de répétition et 75 630 chez des donateurs civils.

Le millionième donneur de sang

Comme nous l'avons annoncé déjà dans notre édition du 1er mars 1968, le 1 000 000e don de sang offert par notre population dans le cadre des actions collectives organisées depuis 1949 hors des centres régionaux de transfusion sanguine, a été prélevé le

6 décembre 1967, par une équipe mobile du Laboratoire central du service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse chez un habitant de Longeau près de Bienne.

Il s'agit de *M. Kurt Mühlethaler*, né en 1928, commerçant, marié et père de trois enfants et chef du service sanitaire à la protection civile.

Ce millionième don de sang représentant une étape du développement de l'activité du service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse, ce dernier a tenu à marquer l'événement lors d'une petite fête qui s'est déroulée le 15 février, dans les nouveaux locaux du Laboratoire central, à Berne, en présence notamment, du *Prof. A. von Albertini*, président de la Croix-Rouge suisse, du *Prof. H. Haug*, secrétaire général, du *Prof. A. Hässig*, directeur du Laboratoire central, de *M. J. Sidler*, délégué de l'ASS et de la section des Samaritains de Longeau qui avait participé à la mise sur pied de la prise de sang. Le sang prélevé par les équipes mobiles du Laboratoire central du service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse est destiné à la fabrication de conserves de plasma desséché et de divers produits dérivés du sang.

Au début de leur activité, soit en 1949/1950, les équipes mobiles du Laboratoire central avaient enregistré 6390 dons de sang. Dix ans plus tard, soit en 1959, ce chiffre était de 53 782. Il a passé à 101 540 en 1964, et à 132 904 en 1967.

Nouvelle campagne de propagande des droguistes suisses

L'Association des droguistes suisses qui en automne dernier déjà avait offert à la Croix-Rouge suisse de soutenir les efforts qu'elle fournit en vue d'élargir toujours plus le cercle de ses donateurs de sang en lançant une action de propagande qui se déroula du 27 septembre au 22 octobre 1967 dans quelque 1400 drogueries du pays, met une nouvelle fois ses services à disposition. Une seconde campagne publicitaire qui s'étendra jusqu'au 6 mai 1968 débutera le 16 avril. Le Service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse peut actuellement compter sur un effectif de 200 000 donateurs en chiffres ronds. Pour que notre Service national de la transfusion de sang soit en mesure de faire face aux besoins croissants du corps médical et des hôpitaux suisses, ce nombre devrait s'élever d'un tiers d'ici à 1970, c'est-à-dire passer de 200 000 à 300 000.